

2DLC
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : 716 HAUTEURS LÉZARDE
97170 PETIT-BOURG
843 023 631 00016 RCS POINTE-A-PITRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 11 JUILLET 2025

Le 11 Juillet 2025 à 15H, les associés se sont réunis au siège social, 716 Hauteurs Lézarde - 97170 PETIT-BOURG, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre recommandée adressée le 27 Juin 2025.

L'assemblée est présidée par **Dario DESPOIS** Gérant associé présent.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- **DESPOIS Dario**, demeurant 716 Hauteurs Lézarde - 97170 PETIT-BOURG détenteur de la pleine propriété de 950 actions, neuf cent cinquante actions ;
- **ACODD, SARL**, au capital de 1 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 844 127 480 00011 au RCS Pointe-à-Pitre, ayant son siège social 716 Hauteurs Lézarde 97170 Petit-Bourg détenteur de la pleine propriété de 50 actions, Cinquante actions, représentée par Dario DESPOIS, Gérant ;

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres recommandées de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article "Capital social" des statuts.
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - MODIFICATION DE L'ARTICLE "CAPITAL SOCIAL"

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la cession de parts intervenue entre :

- **DESPOIS Dario**, associé

né le 12 Décembre 1972, à Pointe-à-Pitre,
de nationalité Française,
demeurant 716 Hauteur Lézarde, 97170 Petit-Bourg

- **SARL ACODD** au capital de 1 000 euros,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 844 127 480 00011 RCS Pointe-à-Pitre,
ayant son siège social 716 Hauteur Lézarde, 97170 Petit-Bourg
représentée par Dario DESPOIS, Gérant

et :

HOFILAE

SARL au capital de 235 275 euros,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 988 690 228 00016 RCS Pointe-à-Pitre,
ayant son siège social 716 Hauteurs Lézarde - 97170 Petit-Bourg
représentée par Dario DESPOIS, Gérant,

aux termes d'un acte en date du 4 Juillet 2025, décide de modifier comme suit l'article **8** des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

« ARTICLE 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 1 000 euros.

Il est divisé en 1000 actions de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 1000 attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

- **SARL HOFILAE**,
à concurrence de 1000 actions, ci mille actions
Numérotées de 1 à 1000

Total égal au nombre de parts composant le capital social :
ci 1000 actions. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

La Gérance
Dario DESPOIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Dario Despois', written in a cursive style.